



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 25 mai 2026

Faits saillants

- Le Conseil fédéral a prolongé la durée maximale du chômage partiel.
- Reconstruction de l'Ukraine : lancement du 3^{ème} appel à projets.
- Les Suisses se prononceront le 27 septembre sur l'initiative neutralité.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 28/05	Var. vs 21/05
EUR/CHF	0,9164	0,2 %
USD/CHF	0,7890	0,3 %
SMI	13 505	0,4 %
Taux 10a	0,486 %	- 9 pb

Guerre en Ukraine

Sanctions : La Suisse a repris, à compter du 22 mai, [diverses modifications](#) décidées par l'Union européenne dans le cadre de son 20^{ème} paquet de sanctions frappant la Russie. En particulier :

- 115 nouvelles personnes, entreprises et entités sont ajoutées à la liste des sanctions. Leurs avoirs sont gelés, toute mise à disposition de fonds ou de ressources économiques est interdite, et les personnes concernées ne peuvent pas entrer en Suisse ni y transiter ;
- En revanche, la Suisse a décidé de ne pas sanctionner pour l'instant 7 entreprises sises dans un pays tiers, mais précise mettre en place des mesures pour éviter le contournement des sanctions ;
- 60 entreprises supplémentaires font l'objet de contrôles renforcés à l'exportation afin d'empêcher l'approvisionnement du complexe militaro-industriel russe en biens critiques ;
- Pour lutter contre la « flotte fantôme » russe, 46 navires sont soumis à des interdictions d'achat, de vente et de services maritimes ; en outre, des interdictions de transaction sont imposées à 2 ports russes, 1 port situé dans un pays tiers, 20 banques russes et 7 intermédiaires financiers étrangers qui contribuent à contourner les sanctions ;
- Dès le 26 mai 2026, toute transaction utilisant la cryptomonnaie RUBx ou le rouble numérique est interdite.

Le 20^{ème} paquet de sanctions de l'UE prévoit une série d'autres mesures dans les domaines de la finance, de l'énergie et du commerce – mesures qui sont encore à l'étude par le Conseil fédéral.

Reconstruction : La Suisse a lancé le 27 mai un [3^{ème} appel à projets](#) destiné aux entreprises suisses disposant d'une filiale en Ukraine afin de soutenir la reconstruction du pays. Ce programme vise principalement des investissements dans la construction ou la reconstruction d'infrastructures de production durables en Ukraine. La Confédération met à disposition une enveloppe de 50 M CHF pour cofinancer ces projets (pour mémoire, le 1^{er} appel portait sur 100 M CHF et le 2^{ème} sur 150 M CHF).

Le soutien financier de la Confédération variera entre 3 et 10 M CHF par projet, les entreprises devant financer au moins 50 % des coûts. Les projets devront être mis en œuvre dans un délai maximal de cinq ans (jusqu'à fin 2031).

Macroéconomie

Emploi : Au 1^{er} trimestre 2026, l'emploi en Suisse (hors agriculture) a progressé de 0,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2025 et de 0,4% par rapport au T4 2025, après correction des variations saisonnières et selon l'Office fédéral de la statistique (cf. [communiqué](#)). A la fin du T1 2026, on dénombrait 5,5 M d'emplois, dont 2,3 M à temps partiel (occupés à 69,3% par des femmes). Le secteur secondaire a gagné 1 100 emplois (+0,1 % vs T4 2025) et le tertiaire 25 000 (+0,6 %). Les entreprises ont annoncé 5,0% de postes vacants de plus qu'un an auparavant. Pour rappel, le taux de chômage au sens du BIT s'élevait à 5,2% au 1^{er} trimestre (contre 4,7 % il y a un an).

Chômage partiel : Le Conseil fédéral a décidé de prolonger une nouvelle fois la durée maximale d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), la portant de 12 à 24 mois à compter du 1^{er} août 2026 et jusqu'au 31 janvier 2027 (cf. [communiqué](#)). Cette décision s'appuie sur les prévisions économiques du SECO qui anticipent une hausse du chômage à 3,0 % en 2026 (cf. [veille économique et financière du 28 mars au 10 avril](#)). Une amélioration sensible du marché du travail n'est donc pas attendue à court terme, ce qui signifie que les conditions légales pour une prolongation temporaire de la durée maximale d'indemnisation sont remplies. La mesure s'inscrit dans un contexte incertain, en raison notamment des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, qui affecte particulièrement certaines branches exportatrices (industrie des machines, horlogerie).

Secteurs non financiers

Initiative sur la neutralité : L'initiative populaire visant à renforcer la neutralité de la Suisse sera soumise en votation populaire le 27 septembre 2026 (cf. [communiqué](#)). Si la Constitution affirme déjà la neutralité du pays, l'initiative vise à inscrire une neutralité stricte et absolue dans la Constitution en y ajoutant que la Suisse « ne prend pas de mesures coercitives non militaires contre un État belligérant » (ie. par exemple des sanctions économiques), à l'exception de ses obligations envers l'ONU. Par ailleurs, les soutiens de l'initiative (au premier rang desquels se trouve l'UDC) souhaitent inscrire dans la Constitution que la Suisse ne peut ni adhérer à une « alliance militaire ou défensive », ni coopérer avec une telle alliance (sauf en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse), et que le pays doit faire usage de sa neutralité pour prévenir et résoudre les conflits.

Contrôle des exportations : Une réforme de la Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) votée par le Parlement en décembre 2025 permet au Conseil fédéral de déroger aux critères concernant les exportations de matériel de guerre en cas de circonstances exceptionnelles. Suite à cette évolution, le Conseil a pu autoriser 25 pays jugés fiables à réexporter librement de l'armement suisse, notamment vers l'Ukraine. Cette décision fait suite à des controverses liées au blocage par la Confédération de l'envoi vers l'Ukraine de matériel de guerre suisse par l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne et les Pays-Bas. Le 27 mai, le Conseil fédéral a annoncé étendre ce régime à 11 nouveaux pays (pays baltes, Islande, Roumanie, Bulgarie, Chypre, Malte, Slovaquie, Slovénie, Croatie) de sorte que la liste couvre désormais l'ensemble de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (cf. [communiqué](#)). Cette annonce du Conseil fédéral est faite alors qu'un référendum d'approbation de l'assouplissement de la LFMG a recueilli les signatures nécessaires à sa tenue. Le référendum pourrait se tenir le 29 novembre prochain.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTELE, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay